



Ville de Saint Laurent du Maroni
Sèves de Guyane

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 SEPTEMBRE 2010

L'an deux Mille dix, le Lundi 06 Septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Saint Laurent du Maroni s'est réuni sous la présidence de Monsieur Léon BERTRAND, Maire, suite à la convocation adressée le Mardi 31 Août 2010.

PRESENTS : M. Léon BERTRAND, Maire – Mme Sophie CHARLES - Mme Agnès BARDURY- M. Laurent ADELAAR - Mme Yvonne VELAYOUDON - M. Germain BALMOKOUN – Mme Bénédicte FJEKE – M. Roland JOSEPH - M. Franck THOMAS - M. Bernard BRIEU - Mme Diana JOJE épouse PANSAN - M. Sylvio VAN DER PIJL - M. David CHEMINEL - Mme Josette LO A TJON - M. Gilbert SAINTE LUCE - Mme Cécile ALFRED - M. Michel VERDAN - Mme Hélène PERRET - M. Bernard SELLIER - M. Jocelyn MADELEINE - M. Jean GONTRAND - M. Serge Aimé SAINT AUDE - Melle Claudia CHARLEY - M. Jean Elie PANELLE- M. Alain PANELLE.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme Edmonde MARTIN à M. Frank THOMAS.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Philippe JOAN – Mme Malaïka ADAM - Mme Daniéla STOMP - Melle Jessie BERTRAND.

ABSENTS NON EXCUSÉS : - Melle Ruth SIMON - Melle Lyvie CLAUDE - M. Patrick ARMEDE.

Ouverture de la séance par Monsieur Léon BERTRAND, Maire qui remercie les membres du Conseil Municipal pour leur présence à cette séance.

D'emblée, il propose de nommer le Secrétaire de Séance.

1°) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Cécile ALFRED, est désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire de Séance.

Puis, il informe le Conseil Municipal que le deuxième point de l'ordre du jour qui porte sur l'approbation des procès verbaux du 19 Juillet et 04 Août 2010 ne pourra être examiné car la personne qui est chargée de rédiger ces procès-verbaux n'a pu le faire ceci pour des raisons de santé. Ces documents seront donc présentés lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Avant d'aller plus loin, je voudrais dit Monsieur le Maire vous présenter Monsieur Benoît VOIRIOT, notre nouveau DRH que je vais demander de bien vouloir se lever. Il est présent depuis le 1^{er} Août 2010, lequel est chargé de nous aider à remettre un peu d'ordre dans le fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines et surtout pour que nous puissions arriver à mettre dans de bonnes conditions la carrière du personnel communal.

Je dois rappeler que depuis plusieurs années, nous avons fait des appels à candidature qui n'ont pas toujours été suivi d'effets comme nous le souhaitions. Nous avons eu un candidat malheureux qui est resté dans nos services à peine un ou deux mois, nous l'avons pas gardé mais je pense que Monsieur VOIRIOT depuis un mois et demi qu'il est là remplit convenablement les conditions, il se plait aussi dans la région, c'est un ancien syndicaliste donc il a vécu de l'autre côté de la barrière et donc je pense qu'armés comme nous le sommes maintenant, on pourra mettre en avant de façon convenable les intérêts de la collectivité et bien entendu ceux du personnel et tout cela dans l'intérêt général de la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

Nous poursuivons l'ordre du jour dit Monsieur le Maire.

2°) ANNULATION DU TITRE DE RECETTE N° 329 - BORDEREAU 56 EN DATE DU 18/10/2007

Monsieur le Maire expose à son Conseil, que la municipalité a été partenaire en 2007 du Méga Mou' de l'Ouest.

Au titre de ce partenariat et en complément de sa participation, la municipalité a procédé au paiement de frais imputables à l'association SONO PACO organisateur de la manifestation, pour un montant de 13 000 euros.

Cependant bien que la manifestation fut un succès populaire, le bilan de l'opération s'est trouvé largement déficitaire.

L'association qui a par la suite tenté, lors de nouvelles manifestations, de rééquilibrer ses comptes, se trouve toujours dans l'incapacité de rembourser la somme avancée par la Commune et faisant l'objet d'un titre de recette émis par la collectivité.

Monsieur le Maire indique que l'association SONO PACO sollicite l'annulation de cette dette contractée en 2007.

Il précise qu'il importe de ne pas décourager les porteurs de projets locaux et rappelle que les concerts organisés à Saint-Laurent du Maroni sont rarement rentables d'un point de vue strictement financier mais qu'ils participent grandement à la politique de cohésion sociale poursuivie par la municipalité depuis de nombreuses années.

Aussi, Monsieur le Maire demande à son conseil de bien vouloir se prononcer sur la demande d'annulation du titre de recette N° 329 d'un montant de 13 000 euros émis par la commune à l'encontre de l'association SONO PACO.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ANNULER** le titre de recette N° 329 bordereau N° 56 en date du 18/10/2007 d'un montant de 13 000 euros à l'encontre de l'association SONO PACO.

Monsieur le Maire précise : « Je me souviens lorsque nous avons engagé cette opération, on était tous certains effectivement qu'on aurait pu l'équilibrer, malheureusement comme la plupart des opérations, les choses ne vont pas toujours comme on le souhaite. L'association SONO PACO est une association qui est bien connue et qui a malgré tout mené de bonnes opérations sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni et je pense qu'au même titre que parfois il nous est arrivé d'équilibrer des budgets pour des sommes beaucoup plus importantes, en disant cela, je pense notamment aux Transamazoniennes ou d'autres.

Aujourd'hui, je pense que l'on peut procéder à cette annulation d'autant plus que c'est une affaire qui traîne depuis 2007 et que ce n'est pas ça qui va nous appauvrir davantage et c'est surtout aussi le fait de pouvoir accompagner celles et ceux qui n'hésitent pas parfois à prendre des risques pour pouvoir monter des opérations. Voilà pourquoi je propose cette annulation de titre de recettes. Bien entendu, la parole circule ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE intervient « Juste pour savoir quel était le budget de cette manifestation et quel est le montant du déficit annoncé ? ».

Madame Céline DELAVAL apporte des explications : « Le budget initial de la manifestation de 2007 était au départ une demande de subvention de 177 000 € à peu près et j'ai le bilan financier qui est de 135 000 € en dépenses et 122 000 € en recettes soit 13 000 € de déficit. Ils ont essayé de faire une autre manifestation en 2009 moins importante de 75 000 € environs, où ils ont eu un autre déficit de 18 000 € qu'ils ont du payer eux-mêmes de leurs poches ».

Intervention de Monsieur David CHEMINEL : « Quel était le montant de la participation de la Mairie en 2007 sur ce projet et d'autre part, on peut demander peut être à SONO PACO de réaliser des petites animations gratuitement à hauteur de 10 000 € même si on annule ce montant là ».

Madame Céline DELAVAL répond : « La subvention CNES/Mairie en 2007 était de 20 000 €, il y avait une subvention de la politique de la Ville (Etat) de 5000 € et la participation de la Mairie était de 10 000 €. Concernant la proposition de Monsieur CHEMINEL, je précise que Monsieur Patrick THOMAS est actuellement en Métropole et que ce sera difficile pour lui d'organiser gratuitement des animations ».

Monsieur le Maire dit : « Avec tout ce qui s'est passé, je pense qu'actuellement l'association est sur les gentes mais c'est quand même une association qui a fonctionné pendant des années dans de bonnes conditions, elle a vraiment joué un rôle important dans l'animation de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni. Personnellement, je sais qu'il y a des gens qui ont même laissé des plumes et qui ont du vendre leurs effets personnels pour pouvoir combler le déficit et aujourd'hui, je n'ai pas envie d'enfoncer davantage les gens qui à un moment donné ont voulu faire quelque chose pour la Commune et malheureusement y ont laissé des plumes ».

Intervention de Monsieur Bernard SELLIER : « J'irai dans le même sens et je crois que c'est une opération de régularisation, il faut un jour solder les comptes et le risque pour une association avec les nouvelles lois et les nouveaux règlements c'est de se trouver en difficulté avec la justice. Pour ma part, je soutiens à titre exceptionnel que l'on comble ce déficit malgré tout raisonnable ».

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations ?

Pas d'autres remarques, il met aux voix ce rapport. Pas d'opposition.

A noter l'abstention de Monsieur Jean-Elie PANELLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **DECIDE D'ANNULER** le titre de recette N° 329 bordereau N° 56 en date du 18/10/2007 d'un montant de **13 000 euros** à l'encontre de l'association SONO PACO.

Avant de poursuivre, **Monsieur le Maire** dit : « Nous sommes en train d'inaugurer ce nouvel appareil, il y a des compléments qui vont certainement se traduire par des financements supplémentaires.

Nous avons des batteries qui se chargent et qui ont huit heures d'autonomie, par conséquent, à mon avis, il faudra que l'on commande une série de batteries parce qu'il nous arrive d'avoir des réunions le matin et l'après midi et entre les deux temps, il faut cinq heures de charge. Nous avons fait un bilan et nous avons constaté qu'il y a cinq haut parleurs qui ne fonctionnaient plus.

Sur votre appareil, vous avez trois touches, qui sont destinées à mettre en place un tableau numérique pour les votes, c'est une option, je demanderai un devis que je vais vous présenter de façon à ce que nous puissions avoir une traduction beaucoup plus fine de nos votes, avec un affichage (comme pour le sport) ».

3°) SERVICE PUBLIC DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - INTEGRATION DES INSTALLATIONS DE BORNES FONTAINES AU CONTRAT D'AFFERMAGE DE LA SGDE - AVENANT N° 2

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les quartiers d'habitat spontané Paul Isnard, Djakarta et Vietnam devaient être équipés de bornes de distribution d'eau potable et que ces équipements, à savoir 6 bornes fontaines, sont en cours d'installation.

La SGDE, qui assure par ailleurs l'exploitation du service public d'eau potable à Saint Laurent a fait une proposition pour intégrer ces installations dans le périmètre de son contrat d'affermage. Dans ce cadre, les bornes fontaines et les canalisations seront entretenues et gérées dans les mêmes conditions que le reste du réseau. L'eau fournie étant facturée au même prix qu'aux abonnés, après l'achat de cartes prépayées à la SGDE.

Le coût d'exploitation ne pouvant pas être forcément couvert à 100% par les recettes des ventes d'eau, les charges résiduelles doivent être réparties sur l'ensemble des abonnés du service de l'eau, faisant ainsi jouer la solidarité communale.

Après négociation finale avec la SGDE, il en résulte une augmentation générale des tarifs des seuls abonnements d'un euro trente cinq centimes par semestre, sur la base d'hypothèses de consommations moyennes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DECIDER** de l'intégration des équipements d'eau potable des Villages Paul Isnard, Djakarta et Vietnam au contrat d'affermage de la SGDE ;
- **FIXER** à 33 euros le prix de vente des cartes prépayées ;
- **D'APPROUVER** l'augmentation des tarifs d'abonnements comme définis dans le projet d'avenant n° 2 au contrat de la SGDE.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer cet avenant N° 2.

A noter que ce projet a été validé le 20 Mai 2010 en Commission d'Appel d'Offres, qui traite des délégations de services publics.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Bernard SELLIER de faire l'économie de ce projet.

Monsieur Bernard SELLIER : « Dans le rapport qui a été préparé la semaine dernière, les trois premiers paragraphes sont à garder pour votre information, par contre le quatrième n'a plus lieu d'être. Monsieur le Maire m'a demandé ce matin d'entamer une troisième phase de négociation que j'ai déjà faite avec la SGDE afin de faire baisser encore le différentiel.

Par ailleurs, il y a un texte que j'ai découvert avec la SGDE qui dit que le pourcentage payé par un abonné au niveau de son abonnement ne peut pas dépasser 40% de la facture globale, c'est un texte qui est applicable qu'à partir de 2010. Donc cela suppose de travailler quelque peu l'avenant et c'est ce que Monsieur LELIEVRE a commencé à faire avec son service juridique à Paris donc on n'est pas en mesure parce que le premier projet ne serait pas réglementaire, on arrivait à 41 %, de présenter l'avenant aujourd'hui.

Donc, la proposition que je fais aujourd'hui à l'assemblée et j'en ai déjà parlé au Maire, ce serait de décider de l'intégration de ces équipements qui sont connectés sur le réseau existant, les travaux sont en cours puis de fixer et ça le Conseil Municipal peut le faire, le prix de vente de ces cartes qui permettront aux personnes d'acheter au même prix que les abonnés de l'eau à 1,50 € le m³. Donc pour les cartes, le prix qui est proposé est celui qui est actuellement appliqué dans d'autres communes qui ont fait la même démarche récemment à savoir Cayenne et Matoury mais encore une fois, le Conseil Municipal est souverain et je pense que la discussion portera certainement sur ce point ».

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Intervention de Mademoiselle Claudia CHARLEY : « je ne comprends pas trop quand on me dit que les coûts d'exploitation ne peuvent pas être forcément couverts à 100 % par les recettes de vente d'eau. Est-ce que dans le calcul des cartes en question, il n'est pas possible de faire un calcul de manière à ce que les gens achètent les cartes et payent comme les usagers habituels. »

Monsieur Bernard SELLIER explique : « Dans le compte d'exploitation prévisionnel fait apparaître qu'il y a malgré tout des dépenses spéciales. Je le disais ce matin au Maire quand il y a 50 m de tuyaux sous terre tant qu'il n'y a pas de fuites, à la limite, il n'y a pas de dépenses pour la SGDE donc pas de répercussions pour l'abonné. Par contre, il y aura une maintenance spéciale avec des visites tous les quinze jours du personnel de la SGDE parfois le changement de certaines pièces sur des matériels malgré tout robustes mais qui sont fixés au sol, qui ne sont pas souterrains, quelques frais de déplacement donc si on voulait couvrir au jour d'aujourd'hui intégralement, on vendrait les cartes à peu près deux fois et demi plus cher. »

Donc, là, l'expérience est à peu près faite d'avance, si on propose des cartes à cent euros, on n'a pas d'acheteurs et on continue d'avoir au contraire des branchements sauvages où des gens qui n'ont pas du tout d'eau potable et avec des familles et des enfants qui risquent d'avoir des maladies graves que nous avons déjà évoqué. Donc, ce système qui a été initié l'année dernière par le Maire permet de donner de l'eau potable. Ceci dit, il y a une maintenance spéciale qui a un coût ».

Mademoiselle Claudia CHARLEY : « Une fois que ces bornes seront installées, est ce qu'il y aura un recensement dans les quartiers en question (des puits) car j'ai vu des trous à ciel ouvert dangereux, pas toujours couverts et auxquels les enfants peuvent avoir accès, c'est très dangereux et sales. Est-ce que les gens seront obligés de reboucher ces puits là ? ».

Monsieur Bernard SELLIER : « J'ai vu lors de la visite de jeudi dernier qu'à Paul ISNARD où nous nous étions rendus à l'été 2008, un trou béant qui était extrêmement dangereux ou bien on arrive réellement à le faire fermer ou bien il faudra un petit équipement de sécurité compte tenu de ce qui s'est passé à Prospérité, Claudia CHARLEY a tout à fait raison, cela peut se reproduire effectivement encore plus près ».

Madame Sophie CHARLES : « Au regard du nouveau texte de 2010, est ce que le montant de 33 euros ici, ne va pas excéder le pourcentage décrit dans le texte ».

Monsieur Bernard SELLIER : « Avec les simulations faites par la SGDE qui consistent à reporter le déficit entre guillemets sur le prix au m3 et non plus sur les abonnements au contraire on passe d'un 40 % que nous frisons avec l'avenant n° 1 de Prospérité à 35 ou 36 % ça fait baisser la part relative de l'abonnement mais ça laisse une marge pour les prochaines années ».

Madame Sophie CHARLES : « La question des 33 €, c'est une carte qui n'a pas d'eau ? »

Monsieur Bernard SELLIER : « On en a parlé lors de la réunion de la Commission du 20 Mai à laquelle tu as assisté. Ça peut être sympathique d'offrir des m3 d'eau mais il peut y avoir des reventes, on n'est pas obligé de faire comme dans les autres communes, donc ce prix raisonnable, modéré et j'ai déjà expliqué aux gens que c'est comme une carte bancaire, on l'achetait et on pouvait faire beaucoup de choses après, cela paraissait pour Saint-Laurent, le meilleur système, une carte point ».

Madame Sophie CHARLES : « C'est pour cela que Monsieur le Maire, dans le terme ou apparaît 33 € de cartes prépayées, le mot « prépayé » sous entend que vous avez prépayé l'eau et moi j'aurai plutôt mis : prix de vente de cartes permettant d'accéder à l'achat de l'eau. Parce que le prépayé inclus le fait que lorsque vous achetez la carte prépayée, il y a déjà l'eau qui est dedans ».

Monsieur Bernard SELLIER : « J'en prends acte et soutiens cette proposition d'autant plus que la rédaction un peu concise venait de moi ».

Monsieur le Maire dit que nous allons faire cette petite rectification qui me paraît capitale.

Monsieur Jean-Elie PANELLE : « En écoutant le collègue SELLIER, je crois comprendre que les négociations ne sont pas terminées donc est ce qu'il est opportun d'adopter le rapport ce soir et est ce qu'il ne vaudrait pas mieux attendre la fin des négociations pour voter en toute connaissance de cause ».

Monsieur le Maire répond : « En fait, c'est moi ce matin qui ai soulevé un lièvre car je me suis dit la SGDE nous demande de faire une augmentation du prix sur l'ensemble des abonnés par solidarité, c'est ce que nous comprenons, malgré tout, il y a deux choses qui me gênait. Lorsque Vietnam ou les autres villages seront raccordés un jour, il n'y aura plus de bornes fontaines, je vois mal la SGDE venir nous dire qu'ils vont baisser le tarif. Donc, ils vont engranger un bénéfice et donc il faut être prudent là-dessus.

Deuxièmement, lorsqu'on a des bornes fontaines, malgré tout ça génère des économies au niveau de la SGDE parce que c'est moins de piratage, moins de branchements sauvages et quelque part, ils économisent et donc j'ai demandé à nouveau à Monsieur Bernard SELLIER de rediscuter avec eux pour qu'on puisse aller vers une baisse encore de l'augmentation qu'ils nous proposent. Alors ceci dit pour ne pas bloquer la situation car il faut malgré tout que les bornes soient mises à disposition des gens assez rapidement.

On laisse pour l'instant la partie augmentation sur les abonnés mais on peut déjà mettre en vente les cartes et intégrer le système dans le dispositif global de façon à ce que en même temps quand les cartes sont vendues que la SGDE puisse commencer déjà à apporter son assistance technique.»

Monsieur Bernard SELLIER : « Le premier point qui était proposé c'est bien une position de principe que nous avons prise de façon implicite mais l'Atelier Santé du CCAS et MAMABOBI ont commencé comme leur avait demandé, les actions de communication donc là pour l'instant c'était plutôt technique, le pourquoi et le comment mais il faut clairement et rapidement puisque la mise en service se fera dans un mois pour les trois premières bornes dire aux gens combien coûte la carte. Le matériel est déjà arrivé à la SGDE donc d'ici un mois les gens pourront acheter des cartes mais il faut évidemment que le tarif soit fixé et donc je propose que la décision soit prise ce soir afin de prévoir une bonne information auprès des gens qui pour l'instant répondent assez bien ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE : « Il faut bien préciser ce que nous allons voter ce soir, c'est le principe et le prix de la carte ? »

Monsieur le Maire : « Il s'agit effectivement du prix de la carte et du principe d'intégration et la partie hauteur de l'augmentation à discuter toujours. D'ailleurs, la discussion s'est déjà traduite d'après ce que disait Monsieur SELLIER par une diminution.»

Monsieur Bernard SELLIER : « On est parti pour bénéficier d'une avancée notable ».

Mademoiselle Claudia CHARLEY : « Est-ce que n'importe qui pourra acheter des cartes mais ceux qui n'habitent pas les quartiers en question ? ».

Monsieur le Maire dit : « Très bonne question ».

Monsieur Bernard SELLIER précise : C'est une très bonne question qui a été évoquée en réunion technique, je crois qu'il y aura un effet d'attraction avec des gens qui habitent ailleurs qui viendront acheter des cartes mais il y a vraiment aucune raison de s'y opposer, bien au contraire ».

Sur intervention de Mademoiselle Claudia CHARLEY, **Monsieur Bernard SELLIER** indique : « Sauf que j'avais dit que dans les prévisions de vente d'eau, tout le monde a été volontairement prudent donc on aura peut être une bonne surprise. Donc je propose d'ailleurs pour ce système qui est en partie autonome, que l'on fasse dans un an ou peut être au 31 Décembre 2011 un point précis ».

Monsieur le Maire : « Mais la question de Mademoiselle CHARLEY c'était, je comprends bien qu'il y ait d'autres personnes qui se trouvent dans des situations de précarité et qui puissent venir acheter des cartes prépayées mais on peut avoir d'autres personnes aussi qui sont dans des situations confortables et qui puissent peut-être bénéficier d'une aubaine et c'est là que peut être, il faut savoir faire le tri.»

Monsieur Bernard SELLIER : « Je ne sais pas si c'est véritablement une aubaine parce qu'il est quand même beaucoup plus pratique d'avoir l'eau au robinet chez soi et je précise que le m3 sera au même prix ».

Monsieur le Maire : « Il y a beaucoup de trafics qui peuvent se faire autour de l'eau, la revente notamment ».

Monsieur Bernard SELLIER : « C'est pour cela qu'il sera nécessaire de faire le point en notant tout ce qui se passe ».

Monsieur le Maire : « Je sais qu'actuellement à Javouhey, les gens achètent l'eau au Surinam. Donc, l'eau devient de plus en plus une denrée très rare et on peut facilement voir s'organiser un trafic avec des camionnettes etc... et deux ou trois « mecs » qui achètent des cartes prépayées et montent une petite affaire. Donc, c'est pourquoi, il faut qu'on soit très vigilant. »

Monsieur Franck THOMAS : « Est-ce qu'il n'y a pas moyen de pouvoir identifier par rapport aux différents quartiers les personnes qui ont accès à ces cartes et lorsqu'ils vont vouloir reconstituer le cubage et qu'avec une pièce d'identité, on sait que telle personne s'est présentée de manière à bien identifier avec une liste bien arrêtée ».

Madame Sophie CHARLES : « Le travers c'est que si on empêche les gens qui veulent acheter une carte de prendre c'est que ceux qui auront l'autorisation d'avoir une carte, c'est-à-dire ceux qui résideront dans le quartier auront tendance aussi à la revendre à ceux qui ne peuvent pas y avoir accès. Dans tous les cas de figure, vous avez la possibilité d'avoir une difficulté sur la mise en œuvre. »

Monsieur le Maire dit : « A la limite, ce n'est pas le plus important car moi j'entends bien que les bornes soient à Vietnam ou sur le quartier du Plateau des Mines, maintenant, s'il y a des gens qui sont ailleurs et qui sont dans la précarité, ils peuvent acheter aussi. Mais ce qu'on ne souhaite pas c'est qu'il y ait des gens qui habitent par exemple dans la cité des Ecoles et qui disent voilà, j'achète deux ou trois cartes prépayées pour pouvoir faire que le trafic de l'eau. C'est là qu'il faut arriver à détecter ces gens là. »

Mademoiselle Claudia CHARLEY : « A la limite s'il fallait identifier les gens avec une pièce d'identité ce serait augmenter la précarité des familles qui ne sont pas dans la légalité. Je pensais surtout aux gens qui pourraient monter une station de lavage de voitures, cela pourrait se faire et c'est plutôt de ce côté-là que je me pose des questions. »

Monsieur Bernard SELLIER : « Je remercie les collègues pour les observations qui ont été faites mais il y aura un Comité de Suivi qu'on pourra d'ailleurs élargir à notre Commission d'Aménagement, urbanisme et foncier. Donc, c'est vrai, je comprends mieux ce soir qu'il y ait des risques de dérives et qu'on ait intérêt à suivre les choses de manière assez serrée par exemple tous les trois mois en liaison avec l'exploitant. »

Monsieur le Maire : « Je crois qu'il faut commencer l'opération et puis on verra, les situations vont nous enseigner et nous donner des indications qu'on n'a pas pour l'instant. »

Madame Cécile ALFRED : « Est-ce que les cartes ont une durée de validité ? »

Monsieur Bernard SELLIER répond : « Je n'ai pas encore vu ces cartes mais je pense que c'est du matériel relativement robuste, plus robuste que les cartes bancaires basiques. »

Monsieur Jean-Elie PANELLE : « Comme le collègue a votre délégation pour négocier, moi je voudrai donner une position qui est la mienne. Je suis d'accord sur le principe de mettre en place ce système et sur le principe de la carte. Par contre, je ne suis pas d'accord qu'il y ait une augmentation de l'abonnement parce que de mémoire depuis que nous passons les contrats d'affermage avec la SGDE, je n'ai pas le souvenir d'avoir constaté de baisse de la part de la SGDE et Dieu seul sait si la collectivité investit dans les équipements nécessaires à la distribution de l'eau potable à Saint-Laurent-du-Maroni. Donc, personnellement, je ne suis pas favorable à ce qu'il y ait une augmentation de l'abonné. »

Monsieur le Maire dit : « Je pense que c'est une remarque qu'il faut prendre en compte qui m'a animée d'ailleurs ce matin quand j'ai appelé, parce que la population augmente, les clients augmentent, ça ne diminue jamais. »

Monsieur David CHEMINEL : « Apparemment, tous les prix sont basés sur les estimations, donc il serait intéressant de revoir tous ces prix au bout d'un an par rapport à la consommation réelle. »

Monsieur le Maire : « Cela nous permettra d'ici trois à six mois fixés et voir en même temps, les questions de dérive. »

S'il n'y a pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** dit qu'il met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition, pas d'abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'intégration des équipements d'eau potable des Villages Paul Isnard, Djakarta et Vietnam au contrat d'affermage de la SGDE ;
- **FIXE** à 33 euros le prix de vente des cartes prépayées ;
- **APPROUVE** l'augmentation des tarifs d'abonnements comme définis dans le projet d'avenant n° 2 au contrat de la SGDE.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer cet avenant N° 2.

Avant de poursuivre, **Monsieur le Maire** demande à Monsieur le Directeur Général d'apporter quelques explications sur les projets ci-dessous indiqués :

Monsieur Philippe CAMBRIL précise : « Il s'agit d'opérations qui pour certaines avaient déjà été présentées au Conseil Municipal au mois de Mai dernier avec un plan de financement différent et ce sont également des opérations pour lesquelles nous sommes prêts à intervenir et elles ont toutes en commun, le fait qu'on ait pu négocier avec le Conseil Général, le principe d'un accord sur leur participation. Donc, l'idée aujourd'hui c'est de valider à la fois les opérations ainsi que la participation du Conseil Général de manière à faire des demandes de subvention auprès du Conseil Général ce qui permettra effectivement de baisser la part communale ».

Monsieur le Maire : « Nous avons eu avec le Conseil Général une discussion sur le remboursement d'avance que nous avons fait sur le transport scolaire, il y a eu plusieurs réunions qui se sont tenues et un arrangement avec le Président du Conseil Général consistait à dire au lieu de rembourser sur une opération qui finalement n'avait pas été arrêtée parce que rappelez vous que lorsque le transport scolaire a démarré et nous avons enclenché le système parce qu'il ne fallait pas laisser les enfants sans être transportés.

Ensuite le Conseil Général est venu nous rejoindre mais entre temps, le coup était parti, donc nous avons dû préfinancer. Donc une façon de nous rembourser ce préfinancement c'est de le faire en finançant pour la même hauteur des opérations d'investissement où c'est beaucoup plus facile pour le Conseil Général de sortir l'argent. C'est pourquoi je vous présente ces trois délibérations. »

Monsieur Laurent ADELAAR : « La somme représentait combien ? »

Monsieur Philippe CAMBRIL répond : « De mémoire, la somme pour le transport représentait un peu plus de 470 000 € et là en investissement, on est à un peu plus de 500 000 €. On gagnerait entre guillemets sur les sommes sauf que d'un côté on a déjà fait la dépense et de l'autre côté on attend ces crédits d'investissement en contre partie ».

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle est d'accord de voter globalement les cinq délibérations qui suivent ?

Pas d'opposition, ni d'abstention. Les projets ci-dessous indiqués sont adoptés à l'unanimité.

4°) ECLAIRAGE PUBLIC DE LA ROUTE DE FATIMA

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 10 mai 2010, le conseil municipal a approuvé le projet d'éclairage public de la route de Fatima pour un cout d'objectif prévisionnel de : 231 000 euros ainsi que le plan de financement suivant :

FINANCEUR	MONTANT
Etat DGE	138 600
ETAt (BOP 1231)	46 200
Commune	46 200
Total	231 000

Monsieur le Maire informe que le Conseil Général de la Guyane accepte de participer au financement de cette opération à hauteur de : 130 000 euros.

Aussi il propose de modifier le plan de financement initial de la façon suivante :

FINANCEUR	MONTANT
Etat DGE	101 000
Conseil Général de la Guyane	130 000
Total	231 000

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir

- APPROUVER** le plan de financement de l'opération,
- AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à solliciter la participation du Conseil Général de la Guyane pour un montant de : 130 000 euros (cent trente mille euros),
- AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à solliciter la participation de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) pour un montant de : 101 000 euros (cent un mille euros),
- AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.
- DECIDER** de procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE** le plan de financement de l'opération,
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à solliciter la participation du Conseil Général de la Guyane pour un montant de : 130 000 euros (cent trente mille euros),
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à solliciter la participation de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) pour un montant de : 101 000 euros (cent un mille euros),
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.
- DECIDE** de procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

5°) ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE MILIEN

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 10 mai 2010, le conseil municipal a approuvé le projet d'éclairage public de la rue Milien pour un coût d'objectif prévisionnel de : 200 970 euros selon le plan de financement suivant :

FINANCEUR	MONTANT
Etat DGE	120 582
ETAt (BOP 1231)	40 194
Commune	40 194
Total	200 970

Monsieur le Maire informe que le Conseil Général de la Guyane accepte de participer au financement de cette opération à hauteur de : 130 000 € (cent trente mille euros).

Aussi il propose de modifier le plan de financement initial de la façon suivante :

FINANCEUR	MONTANT
Etat DGE	70 970
Conseil Général de la Guyane	130 000
Total	200 970

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- APPROUVER** le plan de financement de l'opération,
- AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à solliciter la participation du Conseil Général de la Guyane pour un montant de : 130 000 euros (cent trente mille euros),
- AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à solliciter la participation de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) pour un montant de : 70 970 euros (soixante dix mille neuf cent soixante dix euros)
- AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.
- DECIDER** de procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE** le plan de financement de l'opération,
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à solliciter la participation du Conseil Général de la Guyane pour un montant de : 130 000 euros (cent trente mille euros),
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à solliciter la participation de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) pour un montant de : 70 970 euros (soixante dix mille neuf cent soixante dix euros)
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.
- DECIDE** de procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

6°) RELEVAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT TRAVAUX DE REPRISE DES POSTES DE COLLECTIF :

Monsieur le Maire indique que le rapport annuel du délégataire fait apparaître des dysfonctionnements des postes de relevages causés par un défaut d'étanchéité et la présence d'eau parasite.

Il précise que cette situation entraîne le mauvais traitement de l'hydrogène sulfuré (H₂S) qui est à l'origine des odeurs insupportables constatées par les riverains.

Monsieur le Maire précise également qu'une première tranche de travaux d'étanchéité concernant les installations qui ne seront pas concernées la construction du pôle épuratoire sud peut être réalisée pour un coût d'objectif prévisionnel de **300 000 euros**.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Général de la Guyane accepte de participer au financement de cette opération à hauteur de : 100 000 euros.

Aussi il propose le plan de financement suivant :

FINANCEUR	MONTANT
Conseil Général de la Guyane	100 000
Commune	100 000
Autres financeurs	100 000
Total	300 000

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- APPROUVER** le plan de financement de l'opération,
- AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à solliciter la participation du Conseil Général de la Guyane pour un montant de : 100 000 euros (cent mille euros),
- AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.
- DECIDER** de procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE** le plan de financement de l'opération,
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à solliciter la participation du Conseil Général de la Guyane pour un montant de : 100 000 euros (cent mille euros),
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.
- DECIDE** de procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

7°) TRAVAUX DE REPRISE DES EQUIPEMENTS D'ADDUCTION D'EAU POTABLE SUR LA RD11 - PORTION ENTREE DE VILLE ET CARREFOUR LAC BLEU

Monsieur le Maire indique que les canalisations en fonte situées sur la portion allant du carrefour du cimetière au carrefour de l'allée du Lac bleu sont vétustes et d'un diamètre trop faible pour satisfaire aux besoins actuels en eau potable.

Il précise que la fragilité de cette partie du réseau est souvent la cause de défaut d'alimentation et fait régulièrement l'objet de travaux de réparation.

Monsieur le Maire précise également que le remplacement de ces installations par de nouvelles canalisations en PVC en diamètre de 110, 200 et 250 mm, supportant suivant les sections, des pressions de 10 et 16 bars, représente (raccordements compris) un coût prévisionnel d'objectif de 400 000 euros.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Général de la Guyane accepte de participer au financement de cette opération à hauteur de : 200 000 euros.

Aussi il propose le plan de financement suivant :

FINANCEUR	MONTANT
Conseil Général de la Guyane	200 000
Commune	200 000
Total	400 000

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- APPROUVER** le plan de financement de l'opération,
- AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à solliciter la participation du Conseil Général de la Guyane pour un montant de : 200 000 euros (deux cent mille euros),
- AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.
- DECIDER** de procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE** le plan de financement de l'opération,
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à solliciter la participation du Conseil Général de la Guyane pour un montant de : 200 000 euros (deux cent mille euros),
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa première adjointe à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.
- DECIDE** de procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

8°) EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION DU VILLAGE DE PROSPERITE ET RD9 SAINT LAURENT DU MARONI - PARTICIPATION PAR FONDS DE CONCOURS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération n°57/2007, la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) s'est engagée à réaliser l'extension du réseau d'électrification vers le village de Prospérité et le RD9.

Monsieur le Maire indique que pour la réalisation de cette opération, la CCOG nous a transmis un projet de convention définissant les modalités de versement du fonds de concours attribué à la CCOG dans cadre de ces travaux d'extension du réseau de distribution électrique.

Le plan de financement de l'opération est élaboré comme suit :

FINANCEMENT	MONTANT	POURCENTAGE
CCOG	67.394,40 €	12 %
COMMUNE	56.162,00 €	10 %
FACE	438.063,60 €	78 %
TOTAL	561.620,00 €	100 %

Monsieur le Maire précise; que dès réception des ouvrages, l'exploitation du réseau sera confiée à Electricité de France.

Au vu des éléments exposés, et du projet de convention annexé, il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

-APPROUVER le plan de financement ci-dessus ;

-ACCEPTER la participation de la Commune à hauteur de 10%, soit la somme de **CINQUANTE SIX MILLE CENT SOIXANTE DEUX euros (56.162,00 €)** ;

-PROCEDER aux inscriptions budgétaires correspondantes,

-APPROUVER le projet de convention pour le versement de fonds de concours dans le cadre des opérations d'extension du réseau de distribution électrique vers le village de Prospérité et le RD9 à Saint-Laurent du Maroni ;

-AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous documents se rapportant à la réalisation de cette opération.

Monsieur Jean-Elie PANELLE demande : « Combien de kilomètres sur le RD9 ? »

Monsieur Bernard SELLIER dit : « Il me semble que c'est un chemin qui part du RD9 au niveau du PK 4, il y a 1 Km et demi environ. Par contre de la crique Margot à Prospérité, il y a 5 kilomètres. »

Monsieur SELLIER demande s'il n'y avait pas un plan de financement initial car il lui a semblé voir des panneaux de chantier, s'agit-il d'une modification de plan de financement ?

Monsieur le Maire répond : « Non, ce sont les poteaux que l'on met actuellement pour l'éclairage de Prospérité, c'est une compétence de la CCOG mais toujours avec un fonds de concours de la Commune.

Mademoiselle Bénédicte FJEKE demande où en sont les travaux ?

Monsieur le Maire répond : « Je pense que les travaux vont reprendre car je crois qu'il y a eu un recours de la part de l'ABF disant qu'à l'époque les poteaux avaient tendance à aggraver l'environnement, il y a eu quelques dysfonctionnements à ce niveau là. Une réunion s'est tenue à laquelle j'ai assisté moi-même, il y a environ un mois et demi à EDF et on a trouvé la solution donc les travaux doivent reprendre ces jours ci ».

Mademoiselle Bénédicte FJEKE : « Parce que la dernière réunion de chantier avait eu lieu au mois de Septembre justement avec la CCOG, EDF et la Mairie, après il n'y a eu plus rien ».

Monsieur le Maire dit que la réunion s'est tenue et les travaux doivent reprendre.

Monsieur le Maire demande s'il n'y a pas d'autres observations ?

Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;

-ACCEPTE la participation de la Commune à hauteur de 10%, soit la somme de **CINQUANTE SIX MILLE CENT SOIXANTE DEUX euros (56.162,00 €)** ;

-DECIDE DE PROCEDER aux inscriptions budgétaires correspondantes,

-APPROUVE le projet de convention pour le versement de fonds de concours dans le cadre des opérations d'extension du réseau de distribution électrique vers le village de Prospérité et le RD9 à Saint-Laurent du Maroni ;

-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous documents se rapportant à la réalisation de cette opération.

9°) OUVERTURE D'EMPLOI SOUS CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Vu la Loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail, notamment ses articles 18 à 21 ; modifiée par la Loi

Vu le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 pris en application de la loi n° 92-675 du 17 Juillet 1992 susvisée ;

Vu le décret n° 93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

Monsieur le Maire expose :

En termes d'emploi, l'Ouest de la Guyane est fortement caractérisé par le manque de qualification des demandeurs d'emploi. Cette situation se trouve aggravée par la faiblesse de l'offre de formation supérieure disponible sur le territoire de la commune.

La collectivité comme toutes les entreprises de l'Ouest est souvent confrontée au manque de formation des candidats à l'emploi.

Aussi, considérant notamment la formation en alternance proposée par l'Institut Consulaire de Formation (ICF) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane, il est proposé de créer quatre postes d'apprentis à temps complet à compter du 01 novembre 2010 pour une durée de deux ans.

Le contrat d'apprentissage permettrait aux jeunes apprentis d'être formés au Brevet Technicien Supérieur (B.T.S) dans une filière Assistant de Gestion PME - PMI, proposée par l'Institut Consulaire de Formation.

A notre demande, la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Guyane va agréer des Maîtres d'Apprentissage qui suivront les jeunes apprentis recrutés durant la période de contrat.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

-AUTORISER l'ouverture de 4 (quatre) postes sous contrat d'apprentissage pour une durée de deux ans à compter du 01 novembre 2010 ;

-AUTORISER le Maire ou sa première adjointe à signer toute convention et document relatif à la mise en place de ces contrats d'apprentissage ;

-AUTORISER le Maire ou sa première adjointe à solliciter auprès de l'Etat les aides financières éventuelles dans le cadre de cette embauche.

-DECIDER l'inscription des dépenses correspondantes à ces emplois au Budget de la Commune.

Monsieur Benoît VOIRIOT, le DRH explique : « qu'il faudrait autoriser Monsieur le Maire non pas au 1^{er} Novembre à signer ces documents mais réellement au 1^{er} Octobre 2010 étant donné que si le Conseil délibère favorablement, il y aura une multitude de pièces à signer qui vont intervenir très rapidement car je rencontre dès la semaine prochaine les acteurs de cette convention d'apprentissage pour la mise en place des contrats. Par ailleurs, je vous précise que nous avons de plus en plus de mal au sein de la collectivité à pouvoir recruter aussi bien des profils techniques que des profils administratifs.

Nous avons effectivement les contrats aidés, c'est vrai qu'un contrat d'apprentissage ce n'est pas du tout la même rémunération puisque cela va faire quand même une dépense supplémentaire au sein de la commune entre 5000 et 9000 euros, ce n'est quand même pas neutre par rapport effectivement à des contrats aidés qui représentent à peu près quatre à cinq fois moins de dépenses au sein de la collectivité mais en même temps ça permet aussi de pouvoir commencer à prévoir la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et surtout à former des jeunes qui ont réellement envie sur des métiers administratifs et techniques et permettre à la Direction des Ressources Humaines via l'ensemble des services à pouvoir à un moment donné former des jeunes de Saint-Laurent aux métiers de demain et c'est surtout cela que nous avons besoin.

Plusieurs collectivités de Guyane se sont engagées dans cette démarche notamment Cayenne et Kourou. On serait aux alentours de dix huit contrats d'apprentissage et c'est quelque chose qui est en train de démarrer sur la Guyane et fréquemment utilisé en Métropole et qui permet à un moment donné de pouvoir répondre durablement à tout ce qui peut être formation en alternance et surtout métier de demain. Cela permet réellement à des jeunes de s'investir au sein de la collectivité, ce n'est pas une obligation pour la collectivité de garder ces jeunes après ces deux ans mais je pense qu'il sera utile à un moment donné en terme de ressources humaines à se pencher durablement sur le devenir des futurs métiers de demain dont la collectivité a réellement besoin ».

Monsieur le Maire remercie Monsieur Benoît VOIRIOT pour son intervention.

Monsieur Bernard SELLIER : « On a parlé de la filière technique comme de la filière administrative mais assistant de gestion, je pense que ce sont des fonctions administratives, il y a moins de cloisonnements qu'autrefois mais celui qui est sur un chantier et celui qui fait de la comptabilité, ce n'est quand même pas la même chose. S'il y a dix huit contrats à l'échelle de la Guyane, je sais bien qu'on a quasiment 20 % de la population, est ce que compte tenu du fait qu'on n'est pas sûr d'avoir des aides, est ce que trois postes ne seraient pas plus judicieux au lieu de quatre, mais je reconnais que c'est à la marge de toutes façons ».

Monsieur Benoît VOIRIOT : « il faut savoir effectivement que l'on a marqué le chiffre de quatre en sachant pertinemment que nous sommes actuellement en démarche pour pouvoir réellement recruter au sein de la Direction des Ressources Humaines, deux apprentis avec en effet, les maîtres d'apprentissage concernés mais il serait quand même préférable d'aller plus tard vers la filière technique. C'est vrai qu'il n'y a pas actuellement de dispositifs en Guyane pour aller vers une filière technique, c'est une chose, je pense qu'il faut commencer à creuser.

On a fixé le chiffre de quatre car je pense que c'est un chiffre qui nous paraissait relativement proche de ce qui pourrait être la réalité en sachant que pour l'instant, nous avons deux candidats sûrs et qui ont les capacités de s'investir au sein de la DRH puisque moi-même j'étais assez favorable à ce genre d'apprentissage en alternance et cela nous permettait à un moment donné de pouvoir avoir des ressources dont nous n'avons pas actuellement au sein de la Direction des Ressources Humaines c'est-à-dire des ressources aussi bien au niveau informatique, au niveau prospective et au niveau analyse. Les deux jeunes qui pourraient venir effectivement travailler chez nous ont fait un BAC en Ressources Humaines ».

Monsieur Bernard SELLIER : « Les aides financières éventuelles de l'Etat, cela veut dire que c'est selon... et que ce n'est pas un dispositif aidé ce qui ne me choque pas en soi mais traditionnellement dans ce domaine, ou bien c'est aidé ou bien ce n'est pas aidé mais on sait les choses dès le départ ».

Monsieur Benoît VOIRIOT : « On sait déjà les choses, il y aura une exonération totale des charges pour la collectivité, c'est bien notifié dans les documents CERFA de la Direction du Travail et validé par la Chambre d'Industrie. La seule chose sur laquelle on est sûr, c'est par rapport aux deux jeunes de 22 ans, ce n'est pas le même coût qu'un jeune de 19 ans puisque effectivement par rapport à leur âge, il y a un pourcentage qui est différent au niveau du SMIC par exemple pour le jeune de 22 ans, heureusement pour lui et malheureusement pour la collectivité c'est 73% du SMIC, la jeune fille de 19 ans, ce sera que 53 %, c'est certain qu'il y a un coût mais on est quand même sûr des exonérations. Monsieur MEYER, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, se charge d'aller négocier d'autres subventions possibles mais là-dessus nous n'avons aucune certitude. »

Mademoiselle Claudia CHARLEY : « C'est bien la Collectivité qui recrute les apprentis, ils ne sont pas imposés par la chambre de Commerce et d'Industrie et est ce que la priorité sera donnée aux jeunes de la Commune ? ».

Monsieur le Maire répond : « Bien évidemment ».

Mademoiselle Claudia CHARLEY dit : « Ce n'est pas si évident que ça ».

Monsieur le Maire répond par l'affirmatif.

Monsieur Benoît VOIRIOT : « Les deux jeunes que nous avons reçu, ne sont pas du tout effectivement imposés par la Chambre de Commerce et d'Industrie, nous leur avons fait effectuer un test en informatique en particulier sur WORD et EXCEL et sur leurs connaissances en ressources humaines par rapport à plusieurs candidats notamment originaires de Saint-Laurent-du-Maroni qui ont le réel vouloir d'apporter quelque chose à la collectivité ».

Monsieur Philippe CAMBRIL précise : « Aujourd'hui deux personnes ont été reçues, il y a plus de demandes que de personnes sélectionnées. Autre point, pour l'instant dans l'alternance, le service Ressources Humaines se positionne comme étant intéressé à avoir ce renfort en type de personnel mais ce n'est pas exclusif mais si d'autres services éprouvent le besoin ou se sentent en capacité à la fois d'encadrer du personnel en alternance puisqu'il y a peu d'encadrement mais que ce personnel aussi réponde à des besoins, il n'est pas exclu qu'on l'étende à d'autres services et dernier point, nous avons créé des postes d'apprentis notamment en visant cette formation en alternance de l'Institut consulaire mais cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas recevoir d'autres apprentis qui suivraient une autre formation en alternance et pourquoi pas sur des filières techniques. Mais pour l'instant, les demandes qu'on a connues c'est sur ce BTS gestion PME /PMI qui se fait à Saint-Laurent-du-Maroni ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE : « Je voudrais que l'on me dise s'il s'agit là d'une opération gagnant gagnant ou si nous investissons sur des jeunes que nous allons encadrer, former pour qu'ils puissent à terme être recrutés par la collectivité ».

Madame Sophie CHARLES : « Ce que nous avons constaté aujourd'hui, c'est que dans les services où il y a besoin justement de cadres intermédiaires, on manque cruellement de personnel et il est très difficile de trouver le personnel issu de Saint-Laurent qui ont le niveau, les conditions et qui acceptent de travailler. Aujourd'hui, on a des jeunes qui sont en contrat d'apprentissage qui veulent s'investir dans leur commune et il me paraît normal que nous, nous puissions nous engager à les former.

Le Service Ressources Humaines est le premier service concerné par le recrutement justement, Monsieur VOIRIOT, lorsqu'il est arrivé a fait cette proposition en disant que c'est bien car on manque cruellement de personnes, il est intéressant de les former pour qu'ensuite avoir un vivier de personnes avec au moins un BAC + 2 et qui puissent remplir les conditions dans n'importe quel service et puis pas forcément dans la collectivité mais dans d'autres entreprises et d'autres collectivités extérieures, c'est aussi cela le principe, c'est d'aider à la formation afin que l'on puisse avoir du personnel formé et c'est aussi une façon d'aider les jeunes de la Commune.

Lorsque nous parlons de filière technique, à Saint Laurent, nous avons des assistants PME/PMI, plus particulièrement tournés vers les petites et moyennes entreprises. Il existe sur Cayenne des formations en professionnalisation dans d'autres secteurs qui peuvent être la comptabilité ou des secteurs plus techniques, ce qui ne nous empêche pas, une fois l'expérience faite, de savoir si cela fonctionne bien là ou ailleurs, d'avoir ce type de recrutement pour deux jeunes de la Commune pour les services techniques ou autres services de la collectivité. »

Monsieur Jean Elie PANELLE : « Vous ne m'avez pas répondu, j'ai posé une question précise : est-ce qu'il s'agit d'un investissement sur des jeunes que nous allons à terme recruter ? »

Madame Sophie CHARLES répond : « Bien sûr, c'est un investissement sur les jeunes. »

Monsieur Jean Elie PANELLE reprend : « Que nous allons recruter ? »

Monsieur le Maire poursuit : « Tout à fait. Ou encore, nous pouvons apporter une formation et les jeunes peuvent nous faire savoir qu'ils se trouvent plus à l'aise à la poste ou à l'hôpital, pourquoi pas, dans tous les cas nous capitalisons quelque chose pour Saint Laurent ».

Monsieur le Maire demande s'il n'y a pas d'autres observations ?

Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-AUTORISE l'ouverture de 4 (quatre) postes sous contrat d'apprentissage pour une durée de deux ans à compter du 01 novembre 2010 ;

-AUTORISE le Maire ou sa première adjointe à signer toute convention et document relatif à la mise en place de ces contrats d'apprentissage ;

-AUTORISE le Maire ou sa première adjointe à solliciter auprès de l'Etat les aides financières éventuelles dans le cadre de cette embauche.

-DECIDE l'inscription des dépenses correspondantes à ces emplois au Budget de la Commune.

10°) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE LA CASE N° 3, CAMP DE LA TRANSPORTATION :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la restauration du Camp de la Transportation, trois cases restent à restaurer. Au vu de l'urgence et de la dégradation avancée des cases doubles n°1, 2 et 3, il est prévu de restaurer la case n°3 en 2010.

Afin de financer ce projet dont le coût d'objectif prévisionnel s'élève à 780 000 euros

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

<i>Financier</i>	<i>Montant</i>
Mairie	380 000,00 euros
DRAC	400 000,00 euros
Total	780 000,00 euros

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- **SOLLICITER** auprès de la DRAC Guyane une subvention de **400 000 euros** ;
- **AUTORISER** le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à ce projet
- **INSCRIRE** au budget de la commune les dépenses et recettes correspondantes à ce projet

Avant de poursuivre, Monsieur le Maire propose à Madame BOURDEAU, responsable du service Patrimoine de présenter chacun de ses dossiers, « cela sera beaucoup plus conforme à ce que nous avons arrêté la dernière fois » dit-il.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ou encore des questions sur ce premier point ?

Pas d'abstention ni d'opposition, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE DE SOLLICITER** auprès de la DRAC Guyane une subvention de **400 000 euros** ;
- **AUTORISE** le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à ce projet
- **DECIDE D'INSCRIRE** au budget de la commune les dépenses et recettes correspondantes à ce projet

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de séance de lire uniquement le titre du projet de délibération qui sera suivi des explications de Madame BOURDEAU, Responsable du Service Patrimoine.

11°) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE CYCLES DE CONFERENCE : "LES JEUDIS DU PATRIMOINE"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du Label Ville d'Art et d'Histoire, le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine met en place plusieurs cycles de conférence sur l'histoire, le patrimoine et l'architecture de la Ville. Ces conférences ont lieu à partir de Septembre 2010, tous les troisièmes jeudis du mois.

Afin de financer cette action, monsieur le Maire indique qu'il est possible de solliciter auprès de la DRAC Guyane une subvention d'un montant de 1 000 euros correspondant à 50% du coût de l'opération dont le budget prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Conférenciers	1 500	DRAC Guyane	1 000
Communication	500	Mairie de St. Laurent du Maroni	1 000
Total	2 000	Total	2 000

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de :

- **SOLLICITER** auprès de la DRAC Guyane une subvention de **1 000 euros**
- **AUTORISER** le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à ce projet
- **INSCRIRE** au budget de la commune les dépenses et recettes correspondantes à ce projet.

Madame BOURDEAU apporte des explications : « Cela fait deux ans maintenant que nous mettons en place à Saint Laurent des conférences qui ont lieu tous les 3ème jeudi du mois. Le premier cycle de conférence a assez bien fonctionné, cela fait un an que ça marche très fort, ce sont des conférences sur l'histoire et l'architecture de Saint Laurent du Maroni qui recommenceront à partir du mois de septembre et qui ont lieu dans cette salle tous les 3ème jeudi du mois. »

Suite à la question posée par Monsieur le Maire, **Madame Marie BOURDEAU** explique : « le projet de délibération consiste à demander des subventions à la DRAC Guyane pour financer cette opération. Nous comptons 1500 euros en dépenses, ce qui nous permet de faire venir des conférenciers de l'ensemble du territoire de la Guyane et 500 euros en communication ce qui nous permet de communiquer sur la mise en place de cette action. »

Monsieur le Maire précise : « Si nous demandons de l'aide à la DRAC c'est parce que nous avons une oreille attentive. »

Madame BOURDEAU poursuit : « attentive », puisque la DRAC subventionne à 50% toutes les actions du Label Ville d'Art et d'Histoire. »

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ?

Intervention de Monsieur Bernard SELLIER : « Je reprends parti une chose que j'avais déjà dite. Je suis d'accord pour qu'il y ait un petit budget de communication, je sais que parfois les dates sont changées donc il faut se débrouiller pour que cela se sache mieux que l'année dernière, certes je suis venu une seule fois mais j'étais le seul élu ce jour là. Je voulais savoir quelle était l'assistance moyenne de ces conférences, il y en a eu quatre ou cinq l'année dernière, est-ce que c'est vingt ou trente personnes, ce qui n'est déjà pas mal ou est-ce que parfois c'est plus ? »

Madame BOURDEAU répond : « Cela dépend des thématiques des conférences, en règle générale c'est une trentaine de personnes. L'année dernière nous en avons fait quand même une dizaine et quand le sujet intéresse un peu plus la population de Saint Laurent, nous pouvons aller jusqu'à une cinquantaine de personnes. »

Monsieur Bernard SELLIER : « l'année dernière il n'y avait pas eu de budget spécifique de communication, donc mettons en un mais faisons en sorte d'employer tous les moyens : les différents médias, le bouche à oreille pour qu'il y ait plus de monde, pour que cela soit plus profitable à un maximum de personnes et conserve mieux l'intérêt général, compte tenu d'une dépense qui n'est pas considérable mais un peu décevant pour un conférencier qui s'adresse à une quinzaine de personnes. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations ?

Monsieur David CHEMINEL : « Est-ce qu'il ne serait pas envisageable d'enregistrer les conférences et de les passer ensuite à la radio ? Cela mettra en valeur les conférenciers et apportera un peu de

communication au niveau de la mairie et peut être intéressera au fur et à mesure les gens à venir aux conférences. »

Madame BOURDEAU : « Nous faisons effectivement deux formes de restitution : nous enregistrons à chaque fois les conférences, nous pensons les mettre à disposition dans le Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine, nous pouvons tout aussi bien les passer à la radio, nous avons un partenariat avec le CCL dans le cadre des missions de radio. La deuxième forme de restitution c'est la mise en place de ces conférences sur le site Internet de la mairie par le biais de PowerPoint que nous offrent les conférenciers. »

Monsieur le Maire s'adresse à Monsieur SELLIER en disant « je pense que c'est une question d'habitude car les premières conférences, il ne s'agissait pas de quinze personnes mais de deux ou trois. »

Monsieur Franck THOMAS intervient : « C'est justement sur ce point que je voulais intervenir. Dès lors qu'il y a un report, le service du CIAP a toujours fait en sorte que les gens soient informés, cela dépend effectivement du thème, si cela n'intéresse pas les gens. Néanmoins, ce que je souhaite faire ce soir c'est d'inviter beaucoup plus d'élus à participer aux jeudis du patrimoine. »

Oui c'est vrai, dit **Monsieur le Maire**, « charité bien ordonnée commence par soi. »

Madame Cécile ALFRED : « Quelle est la durée du cycle, car si nous demandons une subvention nous serons amenés à en demander de nouvelles ? »

Madame BOURDEAU répond : « Un an. Nous avons fait une interruption en Juillet/Août et nous nous sommes rendus compte qu'il y avait aussi des conférenciers disponibles pendant cette période. Donc nous avons fait exceptionnellement une conférence au mois d'août sur la relégation à Saint Jean du Maroni, cela dépend des personnes qui viennent et aussi des personnes intéressantes pour la commune. »

Monsieur le Maire demande est-ce qu'il y a des observations ?

Pas d'abstention ni d'opposition, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE DE SOLLICITER** auprès de la DRAC Guyane une subvention de **1 000 euros**
- **AUTORISE** le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à ce projet
- **DECIDE D'INSCRIRE** au budget de la commune les dépenses et recettes correspondantes à ce projet.

12°) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DES ATELIERS DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du Label Ville d'Art et d'Histoire, la Ville de Saint-Laurent du Maroni met en place des ateliers du patrimoine durant le temps périscolaire.

Afin de financer cette action, **monsieur le Maire** indique qu'il est possible de solliciter auprès de la DRAC Guyane une subvention d'un montant de 4 000 euros correspondant à 50% du coût de l'opération dont le budget prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intervenants pédagogiques	2 500	DRAC Guyane	4 000
Matériel pédagogique	4 500		
Matériel d'exposition	1 000	Mairie de St. Laurent du maroni	4 000
Total	8 000	Total	8 000

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de :

- **SOLLICITER** auprès de la DRAC Guyane une subvention de **4 000 euros** ;
- **AUTORISER** le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à ce projet ;
- **INSCRIRE** au budget de la commune les dépenses et recettes correspondantes à ce projet

Madame BOURDEAU, Responsable du service Patrimoine apporte des explications : « Dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire en plus des conférences, nous mettons en place des ateliers du patrimoine pendant la période du mois de juillet/août à destination des enfants de 8 à 12 ans. Ces ateliers sont spécifiquement sur la transmission des savoirs faire de Saint Laurent et de la Guyane. Nous avons fait cet été une semaine sur la thématique du hamac et sa fabrication, une semaine sur les pirogues, une semaine sur les tembés. Nous aimerions cette année continuer cette action et la proposer aux enfants tous les mercredis et durant les petites vacances scolaires. Nous avons donc besoin pour cette action de matériels pédagogiques, du matériel d'exposition car nous souhaiterions valoriser le travail des enfants à travers des expositions temporaires et nous avons aussi besoin de crédits pour les intervenants spécialisés sur les thématiques que nous proposons (sculpture sur bois et tembé). Le total de cette action est de 8 000,00 euros, nous demandons 4 000,00 euros à la DRAC Guyane et la participation de la mairie s'élève à 4 000,00 euros. »

Monsieur SELLIER : « Est-ce qu'au cas où une personne disposerait plus d'argent, ces actions ne seraient pas éligibles au Contrat Educatif Local ? »

Madame Céline DELAVAL répond : « les actions sont effectivement éligibles car la DRAC subventionne dans le cadre du Contrat Educatif Local. Dans le fonctionnement que nous avons adopté pour le Contrat Educatif Local, c'est que nous donnons des subventions à deux associations : l'Association du Centre Culturel et de Loisirs et l'Association des parents d'élèves. Ces associations iront chercher les prestataires qu'elles souhaitent (c'est à dire qu'elles peuvent organiser avec la mairie les déplacements sur le camp). Au niveau de la mairie, nous donnons les subventions aux associations qui ensuite font des activités en directe ou encore sous-traitent avec d'autres associations un peu plus spécialisées comme le tennis par exemple. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations ?

Madame Cécile ALFRED : « J'ai vu l'exposition à la fin des activités, c'était de belles réalisations faites par les enfants, j'ai félicité les personnes présentes. Ma question est de savoir est-ce qu'il y a une participation des parents ? »

Madame BOURDEAU répond : "Effectivement, pour cet été les ateliers étaient payants : 10 euros pour la semaine soit 5 ateliers. Les tarifs avaient été votés lors de la dernière commission. »

Pas d'autres observations, Monsieur le Maire met aux voix le projet de délibération.

Pas d'abstention ni d'opposition, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE DESOLLICITER** auprès de la DRAC Guyane une subvention de 4 000 euros ;
- **AUTORISE** le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à ce projet ;
- **DECIDE D'INSCRIRE** au budget de la commune les dépenses et recettes correspondantes à ce projet.

13°) DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE PHOTOGRAPHIES ET DE CARTES POSTALES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE L'EXPOSITION PERMANENTE SUR LES BAGNES DE GUYANE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, la ville souhaite mettre en place une exposition permanente dans le camp de la Transportation sur les bagnes de Guyane. Ainsi, elle a la possibilité d'acquérir deux collections composées de photographies et de cartes postales prises entre 1910 et 1950 à Saint-Laurent du Maroni.

Afin de financer cette action, monsieur le Maire indique qu'il est possible de solliciter auprès de la DRAC Guyane une subvention d'un montant de 3 250 euros correspondant à 50% du coût de l'opération dont le budget prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Collection Heuret	4 000	DRAC Guyane	3 250
Collection d'Arbois	2 500	Mairie de St. Laurent du maroni	3 250
Total	6 500	Total	6 500

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de :

- **SOLLICITER** auprès de la DRAC Guyane une subvention de 3 250 euros ;
- **AUTORISER** le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à ce projet ;
- **INSCRIRE** au budget de la commune les dépenses et recettes correspondantes à ce projet.

Madame BOURDEAU : « Comme vous le savez, dans le cadre du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, nous proposons de mettre en place une exposition permanente sur les bagnes de Guyane et plus spécifiquement sur la Commune pénitentiaire de Saint Laurent du Maroni, donc le Camp de la Transportation. Nous avons fait une recherche iconographique en Métropole et en Guyane pour retrouver des photographies, des cartes postales, des objets et des archives, puisque malheureusement la grande partie des archives se trouve à Ex-en-Provence, pour alimenter cette exposition et la rendre la plus ludique possible. »

Nous avons la possibilité d'acheter deux fonds :

- Une collection de cartes postales et de photographies qui concerne Saint Laurent :
 - PEREZ et LEVY qui étaient deux bagnards qui, à la fin du bague se sont installés dans le centre ville de Saint Laurent et ont ouvert une échoppe de photographies. Ils ont eu une commande par l'administration pénitentiaire pour photographier l'ensemble de Saint Laurent du Maroni. Nous avons grâce à ce fonds, des photographies qui ont été prises à la fin du bague dans le quartier officiel et dans le centre ville avec un repérage de l'ensemble des maisons anciennes de Saint Laurent (certaines existent encore, d'autres ont disparu) ;

- La collection de « Saint Martin de Ré » également composée de photographies et qui concerne la construction du chemin de fer entre Saint Laurent du Maroni et Saint Jean ;
 - La collection de « JARRY » qui photographiait la vie quotidienne au bagne. Cette collection coûte 4 000,00 euros.
- La deuxième collection s'agit de la collection de Dominique DARBOIS qui était une photojournaliste toujours vivante, venue à Saint Laurent en 1952 et qui a réalisé un reportage de photographies à Saint Laurent particulièrement mais aussi dans les pénitenciers de Cayenne et de Kourou. Elle a pris en photo énormément de transportés à Saint Laurent du Maroni et nous propose de nous vendre 25 tirages, soit 25 photographies de transportés et de scène de Saint Laurent du Maroni à hauteur de 2 500,00 euros. L'ensemble de cette opération coûte 6 500,00 euros et nous demandons encore une fois à la DRAC une participation de 50%. A titre indicatif : une photographie achetée dans un musée (ex : le musée du Quai Branly) coûte 300,00 euros, en faisant un petit calcul simple, pour les photographies des collections Ré et DARBOIS cela revient à un prix attractif. »

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ?

Monsieur Jean Elie PANELLE « est-ce que les photos sont cédées avec des droits ? »

Madame BOURDEAU précise : « lorsque nous achetons des objets ou des photographies, nous signons une convention avec les propriétaires qui nous cèdent les droits sur l'exposition permanente, mais aussi sur un futur catalogue d'exposition que nous pourrions vendre. »

Monsieur Alain PANELLE demande : « combien de pièce cela représente t-il en totalité ? »

Madame BOURDEAU répond : « Cela représente 225 photographies. »

Pas d'autres observations, Monsieur le Maire met aux voix le projet de délibération.

Pas d'abstention ni d'opposition, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE DE SOLLICITER auprès de la DRAC Guyane une subvention de 3 250 euros ;
- AUTORISE le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à ce projet ;
- DECIDE D'INSCRIRE au budget de la commune les dépenses et recettes correspondantes à ce projet.

14°) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE FORMATION A LA COLLECTE D'ARCHIVES ORALES A SAINT LAURENT DU MARONI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, la ville souhaite mettre en place une formation à la collecte de la mémoire orale de Saint-Laurent du Maroni afin de pouvoir constituer des outils de sauvegarde et de promotion de l'histoire et du patrimoine de Saint-Laurent du Maroni.

Afin de financer cette action, monsieur le Maire indique qu'il est possible de solliciter auprès de la DRAC Guyane une subvention d'un montant de 500 euros et auprès du fonds LEADER, une subvention d'un montant 4250 euros selon le budget prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Intervenant	4 500	DRAC Guyane	500
Petit matériel	500	LEADER	4 250
		Mairie de St. Laurent du maroni	250
Total	5 000	Total	5 000

- *SOLLICITER* auprès de la DRAC Guyane une subvention de 500 euros ;
- *SOLLICITER* auprès du fonds LEADER une subvention de 4250 euros ;
- *AUTORISER* le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à ce projet ;
- *INSCRIRE* au budget de la commune les dépenses et recettes correspondantes à ce projet.

Madame BOURDEAU apporte les explications : « Encore une fois dans le cadre du Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine nous mettons en place deux expositions permanentes : une sur le bagne et une sur l'histoire des quartiers de Saint Laurent. Les archives sont situées en Ex-En-Provence et toute l'histoire de Saint Laurent du Maroni après le passage de l'administration pénitentiaire et après la fermeture du bagne est plutôt une histoire orale plus qu'écrite. Donc, si nous voulons constituer, écrire et faire de la recherche sur l'histoire de Saint Laurent à partir des années 60, il faut que nous soyons en mesure de réaliser des entretiens avec les habitants de la ville (les personnes âgées et les habitants des quartiers). Dans ce cadre là nous souhaitons proposer une formation au personnel de la mairie afin d'avoir une équipe d'enquêteurs qui soient disponibles pour réaliser des entretiens dans les quartiers de Saint Laurent. Cette formation coûte 5 000,00 euros, 4 500,00 euros pour l'intervenant, 500,00 euros pour le petit matériel, elle pourra être financée par le programme LEADER des Fonds Européens à hauteur de 4 250,00 euros, 500,00 euros par la DRAC Guyane et une participation de 250,00 euros de la mairie. Tous ces entretiens seront bien sûr restitués dans le centre de documentation du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine et seront disponibles à l'écoute. »

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut préciser que le plan de financement est en cours de discussion.

Madame BOURDEAU : « Le plan de financement est effectivement en cours de discussion et peut être que nous pourrions avoir la possibilité de faire financer par le programme LEADER en totalité cette opération. »

Monsieur le Maire dit : « Oui, nous risquons de revenir devant le conseil municipal selon les indications que nous aurons. »

Monsieur Jean Elie PANELLE : « L'idée est très intéressante mais je me demande est-ce qu'il reste encore beaucoup de bibliothèques vivantes ? Nous avons eu au sein de ce conseil, des personnes pleines de connaissances. »

Monsieur le Maire : « Nous en avons encore quelques personnes. »

Monsieur Jean Elie PANELLE poursuit : « Dans le même ordre d'idée, est-ce qu'il ne sera pas possible de faire la recherche d'archives audiovisuelles, il y a des photos, des cartes postales, mais il y a certainement des archives audiovisuelles qui seraient intéressantes pour le centre d'interprétation. »

Madame BOURDEAU précise : « En ce qui concerne les archives audiovisuelles, le service du patrimoine est en train de travailler avec RFO qui a un ensemble de reportages sur Saint Laurent du Maroni à partir des années 80. Un travail qui se fait sur 2 pôles (vidéothèque et sonothèque). Nous sommes en train de mettre en place une convention avec RFO pour pouvoir accéder à cette matière et la présenter dans le parcours d'exposition du CIAP ».

Monsieur le Maire, suite à la question de Monsieur PANELLE Jean Elie : « Je suppose que lorsque tu parles d'archives audiovisuelles, il y a des personnes qui doivent avoir certainement des photos, des films chez eux. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations ?

Monsieur Gilbert SAINTE LUCE : « Ce n'est pas facile car nous avons mis en place une émission sur RLM, les interviews à domicile chez certaines personnes sont très difficiles et les faire venir à la radio c'est pire. »

Monsieur le Maire dit : « d'où la formation ! Il y a une façon d'aborder ces personnes. »

Pas d'abstention ni d'opposition, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE DE SOLLICITER** auprès de la DRAC Guyane une subvention de **500 euros** ;
- **DECIDE DE SOLLICITER** auprès du fonds LEADER une subvention de **4250 euros** ;
- **AUTORISE** le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à ce projet.

15°) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE TROIS ETUDES SUR L'HISTOIRE, L'ARCHITECTURE ET LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE SAINT LAURENT DU MARONI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine et de son exposition permanente, la ville souhaite mettre en place trois études permettant de mieux appréhender l'histoire et l'architecture de Saint-Laurent du Maroni.

Afin de financer cette action, monsieur le Maire indique qu'il est possible de solliciter auprès de la DRAC Guyane une subvention d'un montant de 10 000 euros selon le budget prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Intervenant	5 000	DRAC Guyane	10 000
Petit matériel	5 000	Mairie de St. Laurent du maroni	5 000
	5 000		
Total	15 000	Total	15 000

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de :

- **SOLLICITER** auprès de la DRAC Guyane une subvention de **10 000 euros** ;
- **AUTORISER** le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à ce projet ;
- **INSCRIRE** au budget de la commune les dépenses et recettes correspondantes à ce projet.

Madame BOURDEAU précise : « Egalement dans le cadre du CIAP, il s'agit de mettre en place trois études sur l'histoire de la ville. Aujourd'hui pour mettre en place l'exposition permanente, nous manquons de matières scientifiques et nous avons besoin de mener trois études : la première sur l'histoire des villages amérindiens de Saint Laurent du Maroni, la seconde sur l'histoire du centre ville de Saint Laurent et la troisième sur les spécificités architecturales de la ville (architecture créole, boushinengué, amérindienne et coloniale). Nous avons des possibilités de financement par la DRAC Guyane, chaque étude coûte 5 000,00 euros, la DRAC pourrait nous financer à hauteur de 10 000,00 euros. Je suis en train de voir avec le LEADER pour des possibilités de financements supplémentaires. »

Elle suggère de revenir sur ce projet de délibération.

Monsieur le Maire explique que le projet de délibération présenté ce soir permet de fixer notre demande auprès de la DRAC car il y a une date limite à respecter.

Madame BOURDEAU confirme que la date limite pour les subventions auprès de la DRAC est fixée au 30 septembre 2010.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations ?

Monsieur Bernard SELLIER : « J'ai toujours été favorable à la progression de la connaissance, mais est-ce que sur le côté historique tout n'est pas déjà connu car il y a des archives notamment en Ex-en-Provence mais également à Cayenne car un certain nombre de publications à différentes époques ont déjà été faites, donc est-ce que nous pourrions avoir des précisions sur ce qu'apporteraient ces nouvelles études pas seulement sur le plan historique, le plan du patrimoine, mais je crois qu'entre les photos et la présence des bâtiments dans Saint Laurent du Maroni, il y a déjà une traduction visible par tous, mais il y a sans doute des manques. »

Madame BOURDEAU précise : « En fait, la recherche scientifique en histoire et en science sociale à Saint Laurent s'est surtout intéressé à l'époque du bagne d'un seul point de vue qui est celui de l'administration pénitentiaire et donc il nous manque par exemple pour l'histoire du village tout un pan qui est celui des relations entre la population civile et l'administration pénitentiaire qui n'a absolument jamais été étudiée. Nous avons la chance d'avoir à Saint Laurent tout un pan d'archive qui a été classé entièrement et qui correspond à ces problématiques qui a pu être étudié par une jeune étudiante, mais il reste tout de même un pan de l'histoire de Saint Laurent à découvrir. Idem pour les villages amérindiens, sur l'architecture de Saint Laurent du Maroni, nous avons la sortie d'une excellente publication, par contre sur l'architecture coloniale nous n'avons aucune donnée sur l'architecture créole du centre ville et même sur l'architecture amérindienne et bushinengué. »

Monsieur Bernard SELLIER : « Merci de ces précisions, à priori ce serait un travail d'étudiant, Thésard-, post-doc etc..., pas une société privée ou en aucun cas il faudrait un code des marchés publics. »

Madame BOURDEAU : « A priori, ça serait un travail d'étudiant, de thésard ou de personnes en post- doc. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations ?

Pas d'autres observations, Monsieur le Maire met aux voix le projet de délibération.

Pas d'abstention ni d'opposition, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE DE SOLLICITER auprès de la DRAC Guyane une subvention de 10 000 euros ;
- AUTORISE le Maire ou sa première Adjointe à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à ce projet ;
- DECIDE D'INSCRIRE au budget de la commune les dépenses et recettes correspondantes à ce projet.

Monsieur le Maire dit : « Nous en avons fini avec les questions de l'ordre du jour, il y a deux ou trois questions diverses, je voudrais passer la parole à Agnès BARDURY, nous sommes en pleine rentrée des classes et je voudrais qu'elle me fasse un compte rendu sur la situation, savoir comment les choses se présentent, quelles sont les difficultés auxquelles nous devons faire face ».

Madame Agnès BARDURY : « Pour cette rentrée scolaire, nous sommes passés de 7552 élèves l'année dernière à 7850 élèves, c'est un effectif qui risque de changer en plus ou en moins, nous avons encore des parents qui viennent inscrire des enfants, l'inscription ayant été close au 28 février 2010, donc une augmentation de 300 élèves. Cet accroissement de l'effectif se fait sentir surtout au niveau des maternelles dans les secteurs de Sables Blancs et du lotissement « les Ecoles ». Cinq classes de maternelle ont été ouvertes et une élémentaire. Une maternelle au village Pierre (c'est une école qui a vécu pas mal d'année avec qu'une classe maternelle et cette année il a fallu ouvrir une classe nouvelle) ; deux maternelles à l'école V ; deux maternelles et une élémentaire à la « carrière », école neuve ouverte l'année dernière ; six bungalows ont été commandés en location afin d'accueillir ces classes et dix jours avant la rentrée le prestataire nous informait, lettre de la Compagnie maritime à l'appui que trois bungalows ne pouvaient être livrés pour la rentrée, nous avons dû repousser la rentrée de trois classes maternelles au 20 septembre 2010.

En juillet 2010 le service des Affaires Scolaires comptait une liste d'attente de 125 élèves en maternelle (liste mise en place après les inscriptions normales qui se terminent en février) ; 75 élèves en élémentaire. A la demande de l'Education Nationale, l'effectif des élémentaires qui avait été ramené par Monsieur le Maire à 25 il y a quelques années est remonté à 26, ce qui nous a permis d'absorber les 75 élèves de la liste d'attente en élémentaire. La deuxième liste d'attente s'allonge chaque jour, les parents arrivant maintenant pour les inscriptions, certains parents qui ont déménagé pendant les vacances vers la route de Saint Jean et à Balaté vont directement inscrire leurs enfants dans les écoles avoisinantes, les enfants ne pourront être inscrits, les écoles des secteurs ayant tous leurs effectifs. Des solutions restent à chercher et c'est là que nous risquons d'avoir des problèmes, problème qui a été signalé par un directeur d'école du secteur. Nous, nous n'avons pas de demande pour le moment, les parents vont directement dans cette école.

Pour le matériel, nous avons pris d'autres dispositions cette année et avons pu traiter avec des entreprises extérieures, nous espérons avoir ce matériel au cours de la deuxième quinzaine de septembre. Voilà un résumé de la situation à ce jour pour cette rentrée 2010, je vous présenterai un bilan plus détaillé de l'année écoulée dans les prochaines semaines, le directeur des Affaires Scolaires et moi-même restons à votre disposition pour de plus amples informations. »

Elle assure que les photocopies ont démarré contrairement à ce qui a été dit concernant le soit disant vol du photocopieur de la mairie.

Ca a été une rentrée plutôt calme, sans problèmes à l'exception des trois bungalows que nous n'avons pas reçus.

Monsieur le Maire dit : « Donc, nous sommes sûr de tenir la rentrée fixée au 20 septembre »

Madame Agnès BARDURY répond : « Oui parce que logiquement les bungalows qui n'ont pas pu être embarqués sur le dernier bateau arriveront le 07 septembre, il y a des installations électriques à faire, il faut monter les bungalows, nous avons préféré fixer au 20 pour ne pas reporter après. »

Monsieur le Maire demande : « Après la rentrée du 20 septembre, on peut estimer à combien malgré tout d'enfants qui semblait t-il ne serait pas scolarisés ? »

Madame Agnès BARDURY : « Nous avons les enfants de la maternelles et tous ceux qui viennent s'inscrire. Il y a aussi le fait que nous avons constaté cette année qu'il y a beaucoup de parents du fleuve, d'Apatou, de Maripasoula et même de Mana qui viennent inscrire leurs enfants à Saint Laurent. Est-ce qu'ils ont fait une double inscription, il faut attendre le constat de rentrée pour voir ceux qui sont là ou ceux qui ne sont pas là, voir comment améliorer et ajuster. »

Monsieur Bernard SELLIER : « le problème que soulevait Madame le Maire de Cayenne l'autre jour (les enfants des autres communes), il est national et il n'a pas de solution unique. Je me souviens qu'il y a quelques années, la commune d'Apatou de façon tout à fait légitime, nous a demandé de verser une somme pour les quelques dizaines d'élèves de Sparouine qui allaient à Apatou. Donc, s'il y a beaucoup d'élèves de Mana, d'Awala, ne faudrait-t-il pas envisager, généraliser le système en sachant que les contrôles ne sont pas évidents. Qu'est-ce qu'un domicile, personne n'a la réponse unique. »

Monsieur Germain BALMOKOUN intervient « Juste pour savoir où en sont les travaux concernant la construction des deux nouvelles écoles prévues : école de Saint Jean et Vampires ? »

Madame Agnès BARDURY répond : « En ce qui concerne l'école de Saint Jean, les travaux avaient démarré parce que nous avons commencé le terrassement et nous avons été freiné par le fait qu'il y a un particulier qui dit que nous construisons l'école sur une partie de son terrain, la commune a des actions à mener, j'espère que cela se fera rapidement pour que nous puissions continuer.

En ce qui concerne l'école des Vampires, elle va démarrer sous peu, je suppose car au lieu de la construire sur la route des Sables Blancs, nous avons préféré la construire dans la ZAC car nous avons sur les Sables Blancs du côté de Saint Maurice en face du collège II, des lotissements en construction par la SEMSAMAR. Donc, nous aurons certainement une poussée d'effectif à ce niveau. Cette année, la poussée était vers les Sables Blancs et école V.»

Monsieur Jean Elie PANELLE : « Il y avait une école privée qui devait s'ouvrir, est-ce que c'est confirmé et à quelle date ? »

Madame Agnès BARDURY répond « Oui ! C'est confirmé, cette année cette école s'installe dans les environs des Sables Blancs, il y aura trois classes à la rentrée : un CP ; un CE1 et un CE2. Moi, je leur avais suggéré d'ouvrir plutôt des maternelles car c'est à ce niveau que nous avons des poussées. Peut être aussi que cela fera appel d'air et dégager quelques places. Donc, il faut attendre un bon mois, car vous savez qu'à Saint Laurent les enfants ne viennent pas tous à la rentrée, ils sont souvent au Suriname ils arrivent par la suite, quoique ce matin nous avons visité trois écoles et les directeurs sont un peu surpris de voir que la majorité des enfants sont présents. Nous sommes allés à Milien et à Symphorien, apparemment les élèves sont pratiquement tous présents. Donc les choses se mettent en place. »

Monsieur le Maire demande s'il n'y a pas d'autres questions sur la rentrée ?

Madame Agnès BARDURY intervient « Il y a une chose que je voudrais dire c'est que lorsque vous entendez une nouvelle, il vaut mieux venir nous demander, car l'histoire du photocopieur c'est très grave parce que quand la nouvelle a été lancée dans les écoles, cela voudrait dire que les gens n'ont pas moyen de travailler. J'ai été interviewée par RFO, j'ai été un peu étonnée qu'un enseignant s'est permis de dire qu'il n'avait pas de craie pour travailler. Donc je préfère que vous veniez me demander ou que vous vous adressiez à Monsieur PAWILOWSKI, au service on peut vous répondre là dessus. »

Monsieur le Maire remercie Madame BARDURY de son intervention et demande à Monsieur Gilbert SAINTE LUCE de faire un petit compte rendu de leur déplacement à Saint Laurent-sur-Oust, les 17, 18 et 19 Juillet 2010.

Monsieur Gilbert SAINTE LUCE explique : « Cela a été une présence bénéfique pour nous par rapport à tout ce que j'avais entendu dire concernant le report de Saint Laurent de France à Saint Laurent du Maroni. Dès mon arrivée, j'ai pris contact avec l'Association pour le rassemblement de France 2011 (faute d'annulation, cette association a changé de titre). Je crois qu'ils ont sollicité une réunion auprès de vous Monsieur le Maire et je pense qu'elle ne tardera pas. Lorsque nous parlons de rassemblement ce n'est pas uniquement le bureau qui est concerné mais tous les Saint Laurent de France, des milliers de personnes un peu inquiètes. Le mot que vous m'avez envoyé a été lu en public après mon refus de le lire à l'Assemblée Générale comme il avait été demandé car ce sont les Saint Laurent de France qui sont concernés.

A partir de maintenant tout le monde sait que le rassemblement de Saint Laurent de France à Saint Laurent du Maroni est annulé et reporté et ne pas attendre à chaque fois qu'il y a un Saint Laurent de France pour pouvoir nous visiter. Avec le contact permanent de Monsieur MARCOU, nous savons que maintenant nous pouvons venir à n'importe quelle saison à Saint Laurent du Maroni. Par contre, Monsieur le Maire, le fait que ce rassemblement soit reporté, (la question a été posée, il faudra aller vite, nous savons que nous avons les échéances politiques, vous avez bien dit qu'on ne se dégage pas des Saint Laurent de France) quelle est la nouvelle date fixée afin de tenir informée l'Association Nationale et afin qu'elle puisse avoir la possibilité de communiquer avec vous, comment procéder dans le cas où il y aurait un rassemblement. Par contre, certaines personnes s'étaient engagées au niveau de l'hébergement des visiteurs, il faudra donc les informer de nos démarches car elles sont toujours prêtes à le faire au cas où il y aurait la venue des Saint Laurent de France à Saint Laurent du Maroni. Pour information, c'est Saint Laurent de Nouen qui remplace Saint Laurent du Maroni en 2011. Par contre Monsieur le Maire, quelque soit une personne ou une petite délégation, il faudra quand même pouvoir marquer notre présence aux Saint Laurent de France en 2011. Un petit bémol : Au niveau du bureau national, nous n'avons pas de représentant, il y avait vous et Madame CHARLES, cela n'a pas pu se faire à temps, mais quand même le Maroni est représenté car j'ai tenu à être présent aux Saint Laurent de France, nous ne faisons plus partie du bureau national. »

Monsieur le Maire dit : « Ce n'est peut être pas une mauvaise chose par les temps qui courent. »

Monsieur Gilbert SAINTE LUCE : « Nous attendons votre réponse en ce qui concerne la rencontre avec l'Association pour savoir comment faire. »

Monsieur le Maire : « Nous ferons une petite réunion entre nous, réunir la Commission Culturelle et à partir de là nous en discuterons, voir comment se présentent nos moyens, voir si nous pouvons proposer une date avant la fin du mandat. »

Monsieur Gilbert SAINTE LUCE informe : « les 7, 8 et 9 novembre aura lieu une Assemblée Générale, un représentant pourrait être présent. »

Monsieur le Maire dit « Nous recevrons une invitation officielle, donc nous allons attendre ». Nous verrons avec Franck THOMAS pour réunir la Commission Culturelle à laquelle nous allons associer la Commission Financière pour nous freiner un peu, pour calmer nos ardeurs. »

Monsieur le Maire : « En ce qui concerne les questions diverses, Je voulais vous dire que la dernière fois nous avons pris une délibération pour nommer deux représentants au sein du Conseil d'Administration de l'hôpital de Saint Laurent du Maroni. Les textes avaient été mal interprétés, ce n'est pas deux représentants mais un représentant car il y a un changement, ça ne va plus s'appeler conseil d'administration mais conseil de surveillance, il y a tout un remaniement qui est fait, il y a un seul représentant, nous avons nommé le collègue ADELAAR, donc il faut revenir sur cette délibération et faire une autre proposition. Le prochain conseil d'administration a lieu le 22 septembre 2010, je voulais proposer une candidature pour représenter la mairie de Saint Laurent du Maroni au sein de ce nouveau conseil de surveillance. J'en avais discuté depuis longtemps avec Bernard BRIEU qui depuis pratiquement un an m'avait déjà fait part de sa volonté d'assister au conseil de surveillance, donc je voulais ce soir vous le proposer pour représenter la mairie de Saint Laurent du Maroni au sein de ce conseil de surveillance. Je fais la proposition ou c'est un vote à main levée à l'unanimité. »

Pas d'opposition, à noter l'abstention de Mademoiselle Claudia CHARLEY, Monsieur le Maire déclare Monsieur Bernard BRIEU représentant de la mairie de Saint Laurent du Maroni au sein du conseil de surveillance de l'hôpital Franck JOLY.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations ?

Monsieur le Maire « Je voulais simplement vous dire que Monsieur David DOUILLET dans le cadre du salon du sport et des loisirs 2010 sera en Guyane et en accord avec le Président du Conseil Régional que j'avais eu il y a quelques semaines, il viendra à Saint Laurent du Maroni le vendredi 10 septembre. Les services du Conseil Régional ont déjà pris contact avec certaines personnalités de Saint Laurent, notamment le Président du COSMA et d'autres personnes. Il y a une visite prévue avec le Maire et l'adjoint au sport, donc je propose que Madame CHARLES et Monsieur BALMOKOUN puissent le recevoir au cours d'un entretien prévu le vendredi à 09 heures au bureau du Maire, moi, malheureusement je serai absent. »

Monsieur Germain BALMOKOUN « Monsieur NEMOUTHE, Le Président du COSMA général m'a tenu informé de cette demande et ils sont en train d'organiser une réception avec démonstration de judo pour David DOUILLET. »

Monsieur le Maire : « Nous allons voir, si nous avons besoin de faire un accueil un peu plus chaleureux, il faut en parler ».

Madame Sophie CHARLES : « Il a une demie heure en mairie, il va visiter les installations et je pense que c'est dans ce cadre là qu'il y aura une présentation du judo ».

Monsieur le Maire dit « c'est à vous de voir s'il y a nécessité d'amener des rafraichissements, offrir une médaille, je pense que c'est toujours intéressant de le faire. »

Je profite pour remercier le service culturel puisque les choses ont été bien organisées pour la visite du Ministre de la Culture et de la Communication. Je pense que c'est une visite qui va certainement se traduire par quelques retombées même si nous sommes dans une période un peu particulière, mais c'est toujours intéressant d'avoir un ambassadeur de plus pour défendre nos dossiers. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres points ?

Monsieur Bernard SELLIER « Je voulais donner à l'ensemble du conseil municipal deux informations :

« Pour ce qui est du déplacement du captage au niveau du lot n° 2, la pose s'est terminée le jeudi 26 donc non seulement il n'y a plus d'inconvénient pour la circulation sur la route mais le lot n° 2 a pratiquement ses travaux soldés, il reste quelques raccords entre le réservoir et la route. »

Le ponton qui supportera le nouveau captage dans le Maroni est effectivement arrivé en Guyane et doit être posé la semaine prochaine, j'ai proposé au Maire et j'espère qu'il acceptera cette proposition qu'on puisse faire une nouvelle visite de chantier, elle sera différente de celle du 12 mai et pour ce qui est du lot n° 3 le château d'eau, comme nous sommes dans le cas où la mairie s'accorde à elle même à un permis de construire et qu'il y avait un dossier tenant la route, je peux le dire en public, les travaux ont effectivement démarré et même un peu plus, donc la visite si elle a lieu même en fin septembre ou un peu plus tard, permettra de voir l'ouvrage quasiment définitif qui restera évidemment équipé. »

En ce qui concerne une question qui m'a été posée plusieurs fois ces jours ci, il fait très chaud, mais il n'y a pas pour l'instant d'inquiétude quant à une éventuelle nouvelle crise que personne ne souhaite bien sûr, de l'eau salée. Pour l'instant, nous pouvons rassurer tout le monde, le niveau des eaux à marée basse est haut non seulement à Saint Laurent mais également sur le haut Maroni et il n'y a pas du tout d'apparition même à 15 kilomètres du fameux biseau d'eau salée. »

Monsieur le Maire remercie Monsieur SELLIER de son intervention.

Monsieur Serge Aimé SAINT AUDE intervient : « Concernant le marché aux poissons, il s'avère que la collectivité a fait pas mal d'investissements pour les pêcheurs, me rendant de temps en temps au marché, il semblerait qu'ils ne jouent pas le jeu. Il n'y a pas de glace sur les poissons, il me semble que lorsqu'ils vendaient du poisson dans la rue, c'était beaucoup plus hygiénique qu'actuellement. »

Deuxièmement, c'est concernant les travaux sur le stade B. Est-ce que les travaux sont achevés ? On devait enlever la pelouse pour mettre je ne sais pas trop quoi, jusqu'à ce jour il n'y a rien. »

Monsieur le Maire répond : « Je vais passer la parole à Germain BALMOKOUN pour la deuxième question, sur la première, effectivement les pêcheurs ne semblent pas jouer le jeu, c'est la raison pour laquelle nous avons tenu une réunion il y a de cela 15 jours pour pouvoir prendre des décisions qui se sont d'ailleurs traduites par des exclusions de Martiano LETER et d'un autre et il semblerait que ce matin il était malgré tout là et nous avons décidé manu militari de l'expulser demain ou après demain, donc cela veut dire que nous passons maintenant à une vitesse supérieure. Cet après midi nous avons tenu une réunion à 15 heures avec la Sous-préfecture et le vétérinaire Monsieur THEBAUT. Malgré tout, il y a des améliorations, c'est difficile car ils sortent effectivement dans des situations où ils avaient l'habitude de faire n'importe quoi, ils étaient habitués d'être dans le désordre donc progressivement ils rentrent dans le moule mais avec beaucoup de difficultés. Monsieur THEBAUT leur a bien dit qu'à partir de mercredi, c'est le dernier délai, s'il n'y a pas de respect notamment la question de la glace car c'est quelque chose d'important, il s'agit de la sécurité sanitaire, à ce moment, il dressera des PV et cela peu aller très loin avec des suites judiciaires jusqu'au Procureur. Donc, je crois qu'ils ont bien compris et je pense que nous allons arriver à avoir un fonctionnement normal, c'est difficile mais nous sommes sur la bonne direction.

Sur le terrain de foot qui prive le rugby de ses moyens de prestation, Monsieur BALMOKOUN va apporter des réponses. »

Monsieur Germain BALMOKOUN précise : « Oui, les travaux sont terminés au stade B parce qu'il était simplement question de mettre le stade B à un seul niveau. Après les travaux qui avaient été exécutés par Monsieur ZULEMARO (je ne me souviens plus en quelle année) la pelouse a été détériorée à force d'être mal gérée, d'être fréquentée par tout le monde à longueur de journée. Monsieur ZULEMARO était revenu et j'en avais parlé au Maire pour pouvoir refaire le stade B et remettre de la pelouse verte, cela coûtait très cher et ça n'a pas été possible ce qui fait que le reste de la pelouse qui existait continuait de se détériorer. J'ai demandé au Service Technique de bien vouloir mettre le stade B à un seul niveau. Pour ceux qui connaissent le stade B il y avait une partie en sable où il y avait de la pelouse, pour le football et le rugby cela faisait deux niveaux sur un seul terrain, c'est la raison pour laquelle j'ai demandé à Monsieur CHABRIER de mettre le terrain à un seul niveau et voilà pourquoi le reste de la pelouse a été enlevé et le stade B se trouve actuellement à un seul niveau et il restera comme ça puisqu'il n'est pas question de replanter de l'herbe dessus.

Concernant le rugby, durant le mois de juillet, Monsieur CASTELLA a été reçu par le Maire et Monsieur ADELAAR en mon absence et je crois que l'accord a été trouvé en remerciements à Monsieur Alain PANELLE pour qu'ils utilisent le terrain de l'EDF, le service des Sports est en train de faire le nécessaire pour mettre cet espace en conformité pour la pratique du sport particulièrement pour le rugby. J'ajouterais qu'il n'est pas question pour le service des sports de répondre aux caprices de Monsieur CASTELLA. »

Monsieur Serge Aimé SAINT AUDE intervient : « Lorsque vous dites que le stade va rester comme ça, c'est pour un certain nombre de temps, le temps de trouver de l'argent pour pouvoir faire les travaux nécessaires ou il reste comme ça, car en ayant cette matière sur le terrain c'est surcharger le terrain A au niveau des compétitions officielles puisque nous ne pouvons pas recevoir de compétitions officielles sur le stade B. »

Monsieur BALMOKOUN répond « Oui, nous pouvons recevoir des compétitions officielles sur le stade B particulièrement les matchs de jeunes. Les terrains à stabiliser comme le stade B n'existent pas uniquement à Saint Laurent, mais un peu partout en France, on crée des terrains à stabiliser, ce n'est pas une nouveauté pour le sport et la pratique du football en particulier. J'ai pris la disposition avec le service des sports pour interdire les entraînements à longueur de semaine sur le stade B. Par contre s'il y a un match amical d'entraînement, cela peut se faire exceptionnellement, mais pas d'entraînement de foot et de rugby toute l'année sur le stade A car nous voulons quand même préserver un espace correct pour la pratique du rugby et du football. »

Monsieur Jean GONTRAND intervient : « Juste une question pour Monsieur SELLIER. Autre chose qui n'est pas stabilisée c'est par rapport aux travaux qui se font sur la route de Saint Jean, nous constatons qu'il y a des affaissements sur certaines entrées, ont-ils l'intention de revenir la dessus ? »

Monsieur Bernard SELLIER répond : « La remise en état des lieux fait partie des clauses du marché, il était programmé la semaine dernière, cela n'a pas été possible Monsieur RAMCHAM étant en congé. Un tour général entre le Conseil Régional, gestionnaire de la voie et le maître d'œuvre, je ferai moi aussi quelques visites, il y a des endroits où l'accotement a été nettement amélioré, il n'y en a pas beaucoup où il a été dégradé. Par contre sur les entrées de parcelles même avec un premier petit rechargement, j'avais demandé que l'on soit économe en graves, il y a localement des affaissements. Premièrement cela doit être traité, deuxièmement il y a de la grave disponible donc cela sera fait dans les toutes prochaines semaines. »

Monsieur Bernard BRIEU intervient : « C'était pour signaler deux problèmes que j'ai relevé sur la route de Fatima. D'une part, lors de la dernière Commission des Travaux j'avais signalé la buse cassée au niveau de la Chapelle et vu le poids des camions qui passent dessus, ça s'enfoncé de plus en plus. Deuxièmement, surtout penser à réguler la vitesse des camions qui à mon avis passent de façon très élevée. »

Monsieur le Maire dit : « Je pense qu'il faudrait que tu prennes contact avec le Responsable de l'entreprise de la central à béton qui avait pris des engagements, en plus ils ont les moyens pour ça, pour non seulement la réparation de la buse car je pense que c'est la conséquence des gros camions qui roulent, mais aussi voir avec Philippe CAMBRIL comment mettre des panneaux pour limiter la vitesse de façon à diminuer les nuisances, prendre contact déjà avec eux. »

Pas d'autres questions diverses, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et informe qu'il y aura certainement une autre séance avant la fin du mois de septembre.

La séance s'est levée à 20H30.

Fait à Saint Laurent du Maroni, le 07 Décembre 2010